

AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Section I : AUTORITE GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Nom : Mairie de Cannes

Adresse : Hôtel de Ville, 1 place Bernard Cornut Gentille, CS 30140, 06414 Cannes Cedex.

Contacts :

Annabelle Alberti, Chef du Pôle Juridique et Manifestations - Direction Mer et Littoral : 04 97 06 46 90 / annabelle.alberti@ville-cannes.fr

Marie-Gaëlle Henry, Juriste au sein du Pôle Juridique et Manifestations - Direction Mer et Littoral : 04 97 06 45 06 / marie-gaëlle.henry@ville-cannes.fr.

I.2) PROCÉDURE

Un avis de publicité a été publié le 11 avril 2025 dans les pages d'annonces légales du journal Nice Matin ainsi que sur le site internet de la Ville de Cannes aux fins d'attribution d'un emplacement relevant du domaine public communal par convention d'occupation précaire et révocable (article L. 2122-1-1 du CG3P).

Dans le cadre de cette procédure, aucune candidature n'ayant été reçue par la Commune, l'emplacement a été attribué de gré à gré, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-3 du CG3P, après analyse et examen du dossier de candidature et d'offre transmis par Véronique Trombini le 18 décembre 2025.

Section II : OBJET

II.1) INTITULE :

Avis d'attribution pour l'occupation temporaire et précaire d'une dépendance du domaine public communal située sur le boulevard du Midi Louise Moreau en vue de l'installation et de l'exploitation d'un kiosque saisonnier.

II.2) DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'OCCUPATION

La convention a pour objet l'occupation et l'exploitation du kiosque alimentaire n°28 situé sur une dépendance du boulevard du Midi Louise Moreau.

II.3) MONTANT DE LA REDEVANCE

Part fixe : d'un montant mensuel de 450,00 € T.T.C, elle est due pour la période d'exploitation effective du kiosque.

Cette part fixe est automatiquement révisée chaque année par délibération du Conseil municipal de la Mairie de Cannes.

Part variable : elle est égale à un pourcentage sur le chiffre d'affaires H.T. de l'exercice considéré apparaissant dans le compte rendu financier annuel du local occupé. Le pourcentage proposé par le candidat est fixé à 1,5 % du chiffre d'affaires HT annuel.

II.4) LIEU D'EXECUTION

L'emplacement se situe boulevard du Midi Louise Moreau.

II.5) DUREE D'EXECUTION

La présente convention est consentie à titre précaire et révocable, sans renouvellement, à compter du 19 mars 2026, pour se terminer le 30 novembre 2037.

II. 6) CRITERES D'ATTRIBUTION

La présente autorisation est conclue de gré à gré.

Le choix de l'exploitante s'est fondé sur une appréciation globale de la qualité du projet d'exploitation proposé, de sa viabilité économique et financière, de l'adéquation de l'expérience professionnelle de la candidate avec l'activité envisagée, ainsi que de la prise en compte des enjeux de développement durable.

Cette analyse reprend les critères initialement définis au règlement de consultation, pondérés sur 100 points, à savoir la qualité du projet d'exploitation et les conditions financières (30 points chacun), ainsi que l'expérience professionnelle et les démarches environnementales (20 points chacun).

Section III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

III.1) PUBLICATION(S) ANTERIEURE(S) RELATIVES A LA PRESENTE PROCEDURE

Avis de publicité publié le 11 avril 2025 sur le site internet de la Ville de Cannes et dans le journal Nice Matin du 11 avril 2025.

Section IV : ATTRIBUTION

IV.1) DATE D'ATTRIBUTION DE LA CONVENTION

Le 19 mars 2026.

IV.2) INFORMATIONS SUR LES OFFRES

Nombre d'offres reçues : 1

IV. 3) NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

SARL « Chez les filles kiosque 28 », dont le siège social est à Grasse (06130) boulevard Emmanuel Rouquier, Résidence la Chesnaie E12, et représentée par Véronique Trombini.

Section V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Date de conclusion de la convention : le 19 mars 2026.

La convention est consultable à la Direction Mer et Littoral – Service Juridique Maritime sur rendez-vous.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des Fleurs CS 61039 06050 Nice Cedex 1 Téléphone : 04 89 97 86 00

VI.4.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Greffe du Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des Fleurs CS 61039 06050 Nice Cedex 1
Téléphone : 04 89 97 86 00 Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

VI.5) DATE DU PRÉSENT AVIS

Le jeudi 16 avril 2026.